



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/322

Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire – temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/322 - PROGRAMMATION PEDT 2020-2021 TEMPS SCOLAIRE –
TEMPS PERISCOLAIRE : ATTRIBUTIONS, AJUSTEMENTS
ET COMPLEMENTS (DIRECTION DE L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les programmations PEdT temps scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 ont été fortement impactées par le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, aussi bien dans leurs contenus que dans leurs échéances.

Cette situation exceptionnelle a ouvert la voie à de nécessaires ajustements avec pour objectifs de :

- tirer les enseignements de la crise, capitaliser sur les bonnes pratiques initiées dans ce contexte ;
- ajuster les modalités d'intervention aux nouvelles conditions sanitaires ;
- conjuguer tous les moyens disponibles sur des enjeux spécifiquement identifiés, pendant cette période, pour accompagner les enfants et leurs familles dès la rentrée de septembre et tout au long de cette année scolaire.

Lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020, vous a été soumise une délibération concernant les premières attributions pour le soutien à des projets menés par des associations sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire, en lien avec les projets des écoles et des accueils de loisirs sur l'année scolaire 2020-2021.

La présente délibération propose de nouvelles attributions. Elle précise également les ajustements liés à la crise sanitaire, notamment pour permettre la prolongation de la durée d'attribution de subventions, autorisant ainsi le report de réalisation des projets portés par les associations et les coopératives scolaires qui avaient été stoppés par le confinement sur l'année scolaire 2019-2020 ; ainsi que des ajustements et modifications nécessaires.

I- Prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2020-2021 de subventions accordées aux coopératives scolaires en 2019-2020 :

Dans le contexte de crise sanitaire et du fait de la période du confinement, de nombreux projets des coopératives scolaires, dits Projet d'Initiatives Locale (PIL) n'ont pu être réalisés sur l'année scolaire 2019-2020. Ces projets portés par les coopératives scolaires sont soutenus financièrement par la Ville de Lyon. Afin de permettre aux coopératives scolaires de retrouver leur dynamique et de poursuivre leurs projets, il a été acté la possibilité de prolonger l'utilisation des subventions, pour leur totalité ou leur reliquat, concernant des actions initialement prévues entre mars et juillet 2020 pour une réalisation sur l'année scolaire 2020/2021 pour un montant total de 42 108 € pour les coopératives scolaires.

En annexe le TABLEAU N° 1 : Prolongation d'utilisation des subventions des Projets d'initiatives locales (PIL) 2019-2020 sur l'année 2020/2021 (sans changement d'objet) : Coopératives scolaires.

II- Ajustements de mise en recouvrement des séjours libres 2019-2020 :

Séjours libres : annulation de subventions ou modification par rapport à la délibération de juillet 2020

La crise sanitaire de la Covid-19 et le confinement ont conduit à l'annulation des séjours libres prévus de mars à juillet 2020 devenus incompatibles avec les nouvelles contraintes sanitaires. Dans ce contexte, une démarche de recouvrement des subventions versées aux coopératives scolaires des écoles a été enclenchée pour les sommes qui n'avaient pas été engagées auprès de structures d'accueil de ces séjours.

La délibération, n° 2020/90 du 30 juillet 2020, portant « Annulation des subventions aux coopératives scolaires des écoles publiques lyonnaises pour l'organisation en classe découverte (programmation PEDT 2019-2020) non réalisés et mise en recouvrement », détaillait les montants issus des retours des coopératives scolaires à recouvrer. Des ajustements apparaissent aujourd'hui nécessaires concernant les montants pouvant être mis en recouvrement au vu du bilan définitif réalisé et des retours des coopératives scolaires sur les dépenses effectivement réalisées ou non. Ils sont détaillés dans le TABLEAU N° 2 en annexe : Ajustements de mise en recouvrement des séjours libres 2019-2020, pour un montant de 43 341 €

III- Attributions de la programmation temps scolaire et périscolaire 2020-2021 :

1- Attributions des subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires : Projets d'Initiatives locales (PIL)

Les Projets d'Initiatives locales (PIL) permettent la mise œuvre d'actions/de projets basés sur les priorités du PEDT, que sont l'accueil de l'enfant d'âge maternel, le développement d'une école inclusive et citoyenne, la culture du numérique et la prévention du décrochage scolaire.

La Ville de Lyon apporte un soutien financier à ces projets. Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, il a été décidé de doubler l'enveloppe dédiée, soit 200 000 euros, avec l'objectif de favoriser des initiatives autour des thématiques prioritaires identifiées :

- la prévention du décrochage scolaire ;
- le vivre-ensemble, le climat scolaire, le bien-être et la santé des enfants et encadrants ;
- l'école dans son environnement, dans son quartier ;
- la coéducation (hors Lieux Accueil Parents) ;
- le numérique au service de la continuité éducative.

Les **TABLEAUX n° 3, 4, 5, 6, et 7 en annexe** détaillent les propositions d'attributions établies en concertation avec l'Education nationale pour un montant de 161 693 € de subventions pour ces Projets d'Initiatives locales (PIL), qui sont soumises au vote du Conseil municipal.

2- Attributions des subventions pour les actions de coéducation Lieux Accueil Parents (LAP)

L'enjeu de la coéducation et en particulier la place des parents dans le parcours éducatif de leur enfant est apparu comme une préoccupation majeure au regard de la crise sanitaire. Cette situation a mis en évidence les inégalités et le besoin d'accompagnement de certains parents, et la nécessité de renforcer le lien avec les acteurs de la communauté éducative.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite mettre la coéducation au cœur de l'action éducative en s'appuyant notamment sur ces Lieux Accueil Parents (LAP). La Ville de Lyon entend poursuivre son soutien financier à ces espaces de coéducation que ce soit sous forme de subvention aux associations ou de vacations pour l'animation de ces espaces dédiés à la coéducation.

TABLEAU n° 8 en annexe détaille les propositions de soutien des projets Lieux d'Accueil Parents (LAP) réparti de la façon suivante, 66 220€ de subventions et 40 880€ de vacations.

3- Attribution complémentaire : le numérique au service de la lutte contre les inégalités et prévention du décrochage scolaire (Emmaüs connect et CANOPE)

La crise sanitaire et le confinement ont mis en évidence les inégalités sociales et en particulier la fracture numérique subie par de nombreuses familles avec l'enjeu du manque d'équipement, des usages et du besoin d'accompagnement.

Ce constat a conduit à une mobilisation de la Ville de Lyon pour initier un repérage des familles sans moyens numériques et permettre une dotation de matériel informatique auprès de 380 familles avec l'appui des associations WeeeFund et Emmaüs Connect.

Il apparaît pertinent de poursuivre cette démarche et de la pérenniser à travers une phase d'accompagnement des familles aux usages du numérique.

Pour cette phase d'accompagnement, une subvention complémentaire de 20 000 € est proposée au soutien du projet porté par l'association Emmaüs Connect (cofinancé dans le cadre du Projet de Réussite Educative (PRE) à hauteur de 28 750 euros) pour mettre en place un accompagnement auprès des familles dans l'utilisation des outils informatiques/numériques (organisation d'ateliers de formation destinés aux familles nouvellement dotées). 200 familles seront accompagnées sur l'année scolaire 2020/2021 dans l'utilisation et les usages éducatifs des outils informatiques qui leur ont été donnés au printemps 2020.

Par ailleurs, la Direction de l'éducation de la Ville de Lyon a lancé une expérimentation sur l'année 2019-2020, en lien avec l'Education nationale et le Réseau CANOPÉ (établissement public de l'Etat), le déploiement de tablettes numériques dans dix écoles lyonnaises et leur utilisation dans le milieu scolaire et périscolaire. Cela a permis d'une part, d'identifier le besoin formatif et les moyens à développer en direction des professionnels et d'autre part, d'impulser une démarche d'accompagnement des parents à l'usage du numérique éducatif.

Il est proposé de poursuivre le soutien à cette action et son adaptation au vu du contexte actuel portée par le Réseau CANOPÉ, en lien avec l'Education nationale et les partenaires du territoire, par l'attribution d'une subvention de 10 000 €.

Cette démarche de médiation et de sensibilisation à destination des publics adultes, parents et professionnels intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et les équipes médico-sociales, se traduira par la réalisation de posters numériques interactifs illustrant les bons usages éducatifs du numérique de l'école à la maison.

CANOPE propose une méthode d'appropriation des contenus par les professionnels et de diffusion des outils au sein des différents espaces éducatifs de proximité : écoles lyonnaises et relais partenariaux pour optimiser le partage des contenus et bonnes pratiques avec les parents.

CANOPE produira notamment une synthèse des ressources scientifiques et pédagogiques en format « data visualisation » pour rendre l'information accessible, pour impliquer tous les usagers du numérique éducatif et pour participer à la diffusion d'une culture commune sur les bons usages du numérique sur les différents temps de l'enfant.

4- Attribution complémentaire : Accompagnement individualisé AFEV

Une action spécifique d'accompagnement individualisé sur le temps périscolaire est renouvelée par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) à destination des enfants du voyage domiciliés sur le site de l'habitat adapté de Surville et scolarisés au sein des écoles A Briand (et 7^{ème} arrondissement) et P. Delorme (8^{ème} arrondissement). Il est proposé de soutenir cette action par l'attribution d'une subvention de 1 500 €.

5- Attribution complémentaire : démarche d'aménagement concerté de cours d'école (association Robins des villes)

Lieu de socialisation par excellence, la cour de récréation concentre des enjeux fondamentaux en prise direct avec les ambitions du Projet éducatif territorial lyonnais : favoriser le vivre-ensemble et un climat social apaisé, promouvoir l'égalité fille-garçon, s'adapter au changement climatique et offrir des espaces récréatifs adaptés aux besoins des enfants.

Afin d'aménager des cours répondant à ces ambitions, la Ville de Lyon renforce son partenariat avec l'association Robins des villes qui a conçu une méthodologie spécifique en la matière, déjà expérimentée dans plus d'une dizaine d'écoles de la ville pour une co-construction du projet avec les enfants.

Cette démarche est en cours cette année au sein de l'école de La Sauvagère dans le 9^{ème} arrondissement. Il est aujourd'hui proposé d'inscrire deux nouveaux projets d'aménagement de cour concertés grâce à l'expertise de Robins des villes.

Ce projet comprend 12 séances, tout au long d'une année scolaire, avec les enfants et adultes pour créer et animer une démarche de concertation portée par les enfants. Son coût est de 8 000 € par établissement scolaire. Il est proposé aujourd'hui une subvention de 16 000 € à l'association Robins des villes pour la prise en charge de deux nouveaux projets sur l'année scolaire 2020/2021.

6- Attribution complémentaire : Programme de sensibilisation à la transition écologique dans le cadre des Ateliers du Mercredi (Maison de l'environnement)

Le projet porté par la Maison de l'environnement consiste à développer des cycles d'animations afin de sensibiliser les enfants de 6-11 ans aux enjeux de la transition écologique. L'objectif est de les aider à identifier les solutions à la crise écologique et

climatique en s'appuyant sur différents leviers que sont : la découverte, l'expérimentation, la mise en débat, etc.

Chaque cycle se construit sur un thème « fil rouge » (l'eau ou la terre) et mobilise l'expérience de plusieurs associations adhérentes. Chaque cycle s'étale sur 5 à 7 semaines consécutives. Les animations se déroulent le mercredi matin dans le cadre des Ateliers du mercredi proposés par la Ville de Lyon

Au total : 12 centres d'accueil peuvent être bénéficiaires de ce dispositif. 60 animations sont prévues, qui concerneront environ 144 enfants.

Pour ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 16 200 € à la Maison de l'environnement.

7- Attribution complémentaire : soutien au lancement d'une recherche-action sur le média jeu et ses effets sur les enjeux de la coéducation et de l'accompagnement à la parentalité (Coup de Pouce Relais)

L'association Coup de Pouce Relais, développe le projet « Je suis le maître du jeu » dans plusieurs écoles lyonnaises du 3^{ème} arrondissement. Il s'agit de mettre en œuvre des séances espaces-jeu à l'association sur différents temps (scolaire, périscolaire et également en soirée) avec des enfants, leurs parents, leurs enseignants. La Ville de Lyon renforce cette année son soutien au projet à travers les attributions temps scolaire 2020/2021.

Dans ce cadre, l'association souhaite initier une recherche-action pour analyser et objectiver les effets d'un espace-temps conjoint parents/enseignants/enfants sur la qualité de la relation entre ces acteurs. Il sera proposé à 10 groupes classes (comportant enseignants, familles, enfants) de participer à cette recherche menée en partenariat avec l'Institut de psychologie de Lyon 2. Cette étude permettra au final d'apporter des enseignements concernant les enjeux de la coéducation qui se situe au cœur du PEDT lyonnais.

Afin de soutenir ce projet de recherche, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Coup de Pouce Relais.

TABLEAU n°9 : Les attributions de la programmation 2020/2021

CP LIEU ACTION	STRUCTURE FINANCIÉE	CODE TIERS	TITRE ACTION	ATTRIBUÉ SUB VDL	LIGNE DE CREDIT CONCERNEE
Tout Lyon	Le Réseau CANOPE	CN4663	Pour de bons usages du numérique, de la maison à l'école	10 000 €	44412
Tout Lyon Temps scolaire	Emmaüs Connect	035858	Parcours E parentalité	20 000 €	44442
69007 et 69008 Temps périscolaire	AFEV	FO0170	Enfants du voyage sur le site de l'habitat adapté de Surville	1 500 €	44436
Temps scolaire	Robins des villes	47190	démarche d'aménagement concerté de cours d'école	16 000 €	44442
Temps Scolaire et périscolaire	La Maison de l'environnement	MR2020	Programme de sensibilisation à la transition écologique dans le cadre des Ateliers du Mercredi	16 200 €	44436

CP LIEU ACTION	STRUCTURE FINANCÉE	CODE TIERS	TITRE ACTION	ATTRIBUÉ SUB VDL	LIGNE DE CREDIT CONCERNEE
Temps scolaire	Association Coup de Pouce Relais	CO0370	le média jeu et ses effets sur les enjeux de la coéducation et de l'accompagnement à la parentalité	15 000 €	44442
				78 700 €	

IV- Modifications et ajustements sur la programmation PEDT 2020/2021 -Temps scolaire et périscolaire :

Suite à la délibération n° 2020/215 du 28 septembre 2020, portant « Approbation de la programmation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2020/2021 », des ajustements s'avèrent nécessaires concernant les montants relatifs à la programmation CEL/CLAS/REAAP et périscolaire Tout Lyon 2020/2021.

Cinq annulations d'attribution doivent être réalisées :

- annulation de la subvention pour PLAY INTERNATIONAL d'un montant de 1 000 €;
- annulation de la subvention : AFEV / « Accompagnements individualisés AFEV Lyon 3^{ème} », d'un montant de 2 500 €, montant modifié au regard du projet porté par la structure ;
- annulation de la subvention : FREQUENCE ECOLE d'un montant de 11 0000 €, montant modifié au regard du projet porté par la structure ;
- annulation de la subvention projet « Chants de Mars » MJC CONFLUENCE d'un montant de 3 000 €, erreur sur l'attributaire ;
- annulation de la subvention CENTRE SOCIAL DE GERLAND, projet « Question des Parents » 500 €.

TABLEAU n° 10 : Annulation de subventions pour les différentes actions concernées.

TPS ACTION	CP LIEU ACTION	STRUCTURE FINANCÉE	CODE TIERS	TITRE ACTION	ATTRIBUÉ SUB VDL	LIGNE DE CREDIT CONCERNEE
Temps périscolaire	Tout Lyon	PLAY INTERNATIONAL	051413	Education à la citoyenneté et vivre ensemble	1 000 €	44436
CLAS	69003	AFEV	F00170	Accompagnements individualisés Lyon 3 ^{ème}	2 500 €	44436
Temps périscolaire	Tout Lyon	FREQUENCE ECOLE	FR0999	Fréquence écoles : Education à la culture scientifique et technique	11 000 €	44436
Temps périscolaire	Tout Lyon	MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE	MA0278	Festival des Chants de Mars	3 000 €	44436

TPS ACTION	CP LIEU ACTION	STRUCTURE FINANCÉE	CODE TIERS	TITRE ACTION	ATTRIBUÉ SUB VDL	LIGNE DE CREDIT CONCERNEE
REAAP	69007	CENTRE SOCIAL DE GERLAND	CE0177	Question des parents	500 €	44436
					18 000 €	

S'agissant d'ajustements de montants, le tableau n° 11 précise les montants des trois subventions réattribuées aux associations que sont :

TABLEAU n° 11 : Ajustements d'attributions de subventions

TPS ACTION	CP LIEU ACTION	STRUCTURE FINANCÉE	CODE TIERS	TITRE ACTION	ATTRIBUÉ SUB VDL	LIGNE DE CREDIT CONCERNEE
CLAS	69003	AFEV	F00170	Accompagnements individualisés Lyon 3ème	1 500 €	44436
Temps périscolaire	Tout Lyon	FREQUENCE ECOLE	FR0999	Education à la culture scientifique et technique	7 820 €	44436
Temps périscolaire	Tout Lyon	MJC VIEUX LYON	MJ0200	Festival des Chants de Mars	3 000 €	44436
					12 320 €	

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative** ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élus :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, partie I-, paragraphe 1 :

- lire :

« Dans le contexte de crise sanitaire et du fait de la période du confinement, de nombreux projets des coopératives scolaires, dits Projet d'Initiatives Locale (PIL) n'ont pu être réalisés sur l'année scolaire 2019-2020. Ces projets portés par les coopératives scolaires sont soutenus financièrement par la Ville de Lyon. Afin de permettre aux coopératives scolaires de retrouver leur dynamique et de poursuivre leurs projets, **il a été acté la possibilité de prolonger l'utilisation des subventions, pour leur totalité ou leur reliquat, concernant des actions initialement prévues entre mars et juillet 2020 pour une réalisation sur l'année scolaire 2020/2021 pour un montant total de 42 108 € pour les coopératives scolaires** ».

- au lieu de :

« Dans le contexte de crise sanitaire et du fait de la période du confinement, de nombreux projets des coopératives scolaires, dits Projet

d'Initiatives Locale (PIL) n'ont pu être réalisés sur l'année scolaire 2019-2020. Ces projets portés par les coopératives scolaires sont soutenus financièrement par la Ville de Lyon. Afin de permettre aux coopératives scolaires de retrouver leur dynamique et de poursuivre leurs projets, **il a été acté la possibilité de prolonger l'utilisation des subventions concernant des actions initialement prévues entre mars et juillet 2020 pour une réalisation sur l'année scolaire 2020/2021 pour un montant total de 47 405 € pour les coopératives scolaires**».

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, partie II- :

- supprimer le paragraphe 3 :

« A noter que, en application de la délibération n.2020/90 du 30 juillet 2020, le montant total recouvré est de 136 075 € pour les subventions aux coopératives scolaires (OCCE) des écoles publiques lyonnaises pour l'organisation de séjours en classe découverte – sur le BUDGET 1 : 17 650 € et 118 425 € sur le BUDGET 2. »

DELIBERE

- 1- La prolongation de durée d'utilisation sur l'année scolaire 2020-2021 des subventions accordées aux coopératives scolaires en 2019-2020 dans le tableau n° 1 (en annexe) est approuvée.
- 2- Les ajustements et modifications des montants relatifs aux annulations de subventions des séjours libres 2019-2020 et leurs mises en recouvrement validées par la délibération n° 2020/90 de 30 juillet 2020, indiqués dans le tableau n°2 (en annexe) sont approuvés.
- 3- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans les tableaux dans les tableaux n° 3, 4, 5, 6, 7 (en annexe) et 8 (en annexe), sur l'ensemble des actions des Temps Scolaire concernant les Projets d'Initiatives Locales pour un montant de 161 693 € pour les PIL (tableaux n° 3, 4, 5, 6, et7) et 66 220 € pour les Lieux Accueil Parents (tableau n° 8), sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.
- 4- Les subventions accordées aux différents organismes et qui sont détaillées dans le tableau n° 9 sur l'ensemble des actions Temps Scolaires pour un montant total de 51 000 €, un montant de 27 700 € pour l'ensemble des actions sur le temps périscolaire. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - Temps Scolaire : 16 000 € pour l'action d'aménagement concertée des cours proposée par Robins des Villes, la recherche action Coup de pouce Relais à 15 000 € et 20 000 € pour l'action E-parentalité avec Emmaüs Connect seront prélevées sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213 ;

- Temps Périscolaire : 10 000 € (CANOPE) sur la ligne de crédit n° 44412 Programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 65 738, fonction 213- nature 65738 - fonction 20 ;
- Temps Périscolaire : 16 200 € pour des ateliers de sensibilisation à la transition écologique (Maison de l'environnement) 1 500 € (AFEV) sur la ligne de crédit 44436 Programme PROJEDU opération TEMPERI- nature 6574- fonction 2013.

- 5- La convention liant la Ville de Lyon et Emmaüs Connect est approuvée.
- 6- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 7- La convention liant la Ville de Lyon et Réseau CANOPE est approuvée.
- 8- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 9- Les annulations d'attribution de subventions listées dans le tableau n° 10 sont approuvées.
- 10- Les ajustements d'attribution de subventions listées dans le tableau n° 11 sont approuvés. Elles seront prélevées sur la ligne de crédit 44436 (programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213) pour un montant de 12 320 €
- 11- Il sera procédé auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions.
- 12- Les vacations à verser sur le temps scolaire d'un montant de 40 880 € seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET